Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20120109-2012 00005 DA-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2012

Publication: 27/01/2012

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation Conseil Général Haut-Rhin

Le Chef de Service

Direction de l'Autonomie

des Établissements Socializathalie MAILLOT

Colmar, le

2012 00005

ARRETE

DA

đu

portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2012 de l'EHPAD « Les Magnolias » à WINTZENHEIM

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale;
- VU la loi nº 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi nº 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45;
- VU le rapport CG-2011-5-4-2 approuvé en séance du 8 décembre 2011 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2012 ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

- VU la convention tripartite de deuxième génération en date du 21 avril 2008 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Les Magnolias » à WINTZENHEIM ;
- VU la convention relative au versement de la dotation globale afférente à la dépendance en date du 18 février 2008 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD Les Magnolias • à WINTZENHEIM ;

VU les propositions budgétaires formulées par l'EHPAD . Les Magnolias » à WINTZENHEIM ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

┙

ARRETE

ARTICLE 1er:

Pour l'exercice budgétaire 2012, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD « Les Magnolias » à WINTZENHEIM sont autorisées comme suit :

Г		DEPENDANCE
Total dépenses (classes 6)	1 623 748,06 €	518 750,00 €
Total recettes (classes 7)	1 513 748,06 €	506 750,00 €
Intégration résultat	10 000,00 €	12 000,00 €

ARTICLE 2:

Les prix de journée applicables à compter du <u>1** janvier 2012</u> pour l'EHPAD Les Magnolias » à WINTZENHEIM sont fixés à :

Hébergement :

Résidants de plus de 60 ans :

52,90 €

Résidants de moins de 60 ans :

69,86 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance :

	Tarifs	Dont pris en charge par l'APA	
GIR 1/2	20,97 €	15,32 €	
GIR 3/4	13,31 €	7,66 €	
GIR 5/6	5,65 €	Néant	

La dotation budgétaire globale afférente à la dépendance, versée à l'établissement pour l'année 2012, est fixée à :

329 645,30 €

ARTICLE 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Pépartement.

our le Président et par délégation

⊿É PRÈSIDEN

Michel CHOCHOY

2/2